

Élections MSA : le monde agricole a élu 503 délégués sur le territoire de la MSA Midi-Pyrénées Sud

En janvier 2020, près de 18 000 représentants du monde agricole ont voté pour leurs délégués en MSA Midi-Pyrénées Sud. Ces élus sont désormais les nouveaux relais entre la MSA et ses adhérents

• Un adhérent sur quatre s'est mobilisé.

C'est un résultat satisfaisant, notamment au regard du contexte difficile dans lequel s'est inscrite cette élection, où coïncident baisse des moyens alloués à la MSA pour déployer son action et crises sociales (défiance envers les institutions) et agricoles (rémunérations insuffisantes, agribashing, réglementations...).

Ce chiffre confirme notamment l'attachement des adhérents de la MSA Midi-Pyrénées Sud (MPS) à leur régime de protection sociale et encourage la MSA à poursuivre son engagement dans la défense du monde agricole et des territoires ruraux

• Des élus au service des populations rurales et relais sur les territoires

Ces nouveaux élus, acteur de la prochaine gouvernance mu-

tualiste, seront pendant les 5 ans à venir les véritables sentinelles du monde agricole. Ils auront à poursuivre plus que jamais leur rôle de relais auprès des adhérents, et en particulier de ceux qui rencontrent des difficultés.

Le président Daniel Gesta remercie l'ensemble des adhérents qui se sont mobilisés par le vote, ainsi que tous les candidats. Grâce à la mobilisation des élus, la majorité des cantons est représenté et conforte ainsi la démocratie sociale au sein de la MSA.

La prochaine étape de ce processus démocratique concerne maintenant l'élection du conseil d'administration de la MSA Midi-Pyrénées Sud. Tous les nouveaux élus désigneront, le 17 mars lors d'une Assemblée générale électorale les membres du conseil d'administration. Celui-ci élira ensuite le nouveau Président de la MSA MPS.

Ces élections se clôturent à l'aube de la publication d'un Livre blanc portant les 20 propositions de la MSA pour la cohésion des territoires en France. L'objectif : jouer le rôle de relais

du monde agricole et accompagner l'action des Pouvoirs publics dans la reconquête des territoires annoncée pour l'Acte 2 du Gouvernement. Ces propositions concernent notamment le renforcement des actions de la MSA en faveur de l'inclusion numérique, de la lutte contre le mal-être agricole, ou encore l'instauration d'un montant de pension minimal de retraite à 85 % du SMIC dès cette année.

LES CHIFFRES

MSA Midi-Pyrénées Sud

Taux de participation global :	23.54 %
GERS :	24.6 %
HAUTES-PYRÉNÉES :	26.52 %
HAUTE-GARONNE :	20.53 %
ARIÈGE :	25.36 %

Nombre d'élus MSA Midi Pyrénées Sud

Total	503
1er collège (Exploitants)	212
2e collège (Salariés)	219
3e collège (Employeurs)	72

Tous les résultats sur mps.msa.fr
(Communiqué)